



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/57

Objet : Pôle de santé : Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec les entreprises SARL Bulditec, EURL Ronco, SAS Massoutier et fils, SASU Menuiserie Cabanel et SARL Rey Sol Confort

Vu la délibération n°2017/51 en date du 20 juin 2017 et la délibération n°2017/105 du 7 novembre 2017 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en Pôle de Santé sur la Commune de Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancement du projet, précise que ce bâtiment en partie en réhabilitation doit faire l'objet de prestations supplémentaires qu'il était difficile de prévoir avant le démarrage des travaux. Monsieur le Président précise que le montant financier du projet reste toujours dans le montant initialement prévu et que cette dépense sera déduite de la ligne des dépenses imprévues.

Ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver un avenant n°1 au marché de travaux.

Monsieur le Président présente le détail financier de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau Montant (€ HT)
SARL Bulditec - Lot 1 - Gros oeuvre	143.900 €	12.116,30 €	156.016,30 €
EURL Ronco - Lot 4 - Menuiseries extérieures / Serrurerie	78.503,60 €	- 6.713,29 €	71.790,31 €
SAS Massoutier et fils - Lot 5 - Plâtrerie / Faux plafonds / Isolation	65.600 €	8.655,37 €	74.255,37 €
SASU Menuiserie Cabanel - Lot 6 / Menuiserie intérieures	37.932,80 €	10.520 €	48.452,80 €
SARL Rey Sol Confort - Lot 8 - Sols souples	23.703,88 €	- 1.029,60 €	22.674,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux conclu avec les entreprises SARL Bulditec, EURL Ronco, SAS Massoutier et fils, SASU Menuiserie Cabanel et SARL Rey Sol Confort, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 18 avril 2018.

Le Président,

Raymond GARDELLI

